

LE PROCES LACOURSE.

L'Union St-Joseph a obtenu jugement en sa faveur dans cette affaire.

La Cour a maintenu qu'un membre suspendu par défaut de contribution perdait le droit, dans le cas de décès, à tous les bénéfices garantis par sa police.

La société qui avait confié cette cause importante à notre distingué procureur pour la province de Québec, M. l'avocat Clovis Laporte, de Montréal, a tout lieu de se féliciter de l'heureuse issue de ce procès et se plaît à reconnaître le mérite de celui dont l'habile plaidoyer lui a valu ce résultat.

CONDOLEANCES.

Embrun.—À une assemblée du conseil local d'Embrun, il a été proposé par A. Paquette, secondé par G. H. Séguin, et résolu : Que tous les membres ont appris avec le plus vif regret le décès de leur confrère Joseph Janneau. Ils offrent en cette circonstance leurs plus sincères sympathies à la famille éplorée.

Ottawa, le 26 mars 1908

Proposé par M. Hudon,

Secondé par M. D. Archambault,
et résolu :

Que le Bureau de Direction du Conseil de District d'Ottawa a appris avec douleur la mort de leur confrère le Rév. M. Motard, et offre ses sympathies bien sincères à la famille du regretté défunt.

A. McNICOLL,

Président.

À Rimouski, le 4 mars, après une maladie de quelques semaines, s'éteignait paisiblement dans le Seigneur, à l'âge de soixante-dix-sept ans, Mademoiselle Calixte Dion, ancienne institutrice. Mademoiselle Dion s'est livrée à l'enseignement durant trente-six ans. Elle était la mère adoptive du percepteur de Rimouski :

A la famille en deuil l'Exécutif offre ses sincères sympathies.

À une assemblée des membres du Conseil n° 18 de Notre-Dame de la Salette, qui a eu lieu le 8 mars dernier, il fut résolu, après proposition de Monsieur Omer Richer, secondé par toute l'assemblée, qu'un vote de remerciement soit offert à Monsieur le révérend J. M. Martin, prêtre curé de la Ferme-Neuve, pour l'intérêt qu'il a toujours manifesté aux affaires de notre conseil et pour les nombreux services qui nous a toujours rendus.

FEU THEOPHILE PAQUETTE.

La mort vient de frapper un autre des anciens membres de l'Union St-Joseph. M. Théophile Paquette, un des vieux citoyens d'Ottawa. M. Paquette était depuis de longues années membre de de notre société, dont trois de ses fils font partie. L'un d'eux, Olivier, est depuis plusieurs années officier du conseil n° 1.

Nous offrons à la famille éprouvée nos plus sincères sympathies.